



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2014

CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-THIERRY SEANCE DU VENDREDI 12 DECEMBRE 2014

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de M. Jacques KRABAL.

M. le Maire.- Merci d'avoir répondu présent pour ce conseil municipal à un horaire assez particulier, du fait de plusieurs événements.

Nicolas DRIOT va officier en l'absence de Jean-Marie NOVAK, qui partira bientôt en retraite.

(M. Nicolas DRIOT procède à l'appel des conseillers municipaux).

Jacques KRABAL

Bruno BEAUVOIS

Dominique DOUAY

Mohamed REZZOUKI

Sandrine CLERBOIS

Jean-Pierre DUCLOUX

Sylvie LEFEVRE

Eric BOZZANI

Françoise MAUJEAN

Sebastien EUGENE

Félix BOKASSIA

Marie-Eve MARTELLE

Daniel GENDARME (absent, pouvoir à M. DUCLOUX)

Bernard MARLIOT (absent, pouvoir à Mme VANDENBERGHE)

Frédéric JACQUESSON

Catherine GOSSET

Jean-Marie TURPIN

Elisa ROBIN

Chantal BONNEAU (absente, pouvoir à M. BERMUDEZ)

Jean-François BOUTELEUX (absent, pouvoir à Mme DOUAY)

Thomas BERMUDEZ

Claudine PONDROM (absente, pouvoir à Mme MAUJEAN)

Fabrice FRERE

Natacha THOLON

Ozlem OKTEN (absente, pouvoir à Mme THOLON)

Florence LAMBERT

Monique VANDENBERGHE

Philippe BAHIN

Paul-Philippe MOLARD (absent, pouvoir à Mme FECCI-PINATEL)

Colette FECCI-PINATEL

Jean-Claude FAUQUET

Aurore ARISTEE

Christian COPIN

M. le Maire.- Je propose de désigner Dominique DOUAY comme secrétaire.
(Aucune intervention)

Je propose d'ajouter une question à l'ordre du jour, concernant l'acquisition du bâtiment U1, suite à l'annonce de ce midi et en fin de journée une communication de MONDELEZ, après une rencontre qui avait eu lieu vendredi dernier avec le directeur de MONDELEZ France, et compte tenu du fait que le bail arrive à expiration à la fin de l'année 2014.

Avez-vous des avis contraire ? Des abstentions ?

(Aucune intervention)

Je vous remercie.

Avant d'entamer l'ordre du jour, je voudrais que nous rendions hommage et ayons surtout une pensée pour cette jeune fille, Sarah JACQUELINET, décédée après une opération de l'appendicite au Centre Hospitalier de Château-Thierry et une pensée très forte pour ses parents, sa famille ; ce décès était complètement inattendu. Je souhaite que l'on manifeste notre volonté pour que la transparence puisse accompagner ce dossier, que toute la lumière soit faite sur ce décès et que la justice puisse être rendue le plus vite possible ; c'est le moins que l'on puisse espérer pour cette famille durement atteinte, après le départ de cette jeune fille.

En sa mémoire, je vous demande d'observer une minute de silence.

(La salle, debout, observe une minute de silence)

Je vous remercie.

DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Convention d'occupation de locaux

M. le Maire.- Il s'agit de locaux avec la SA d'HLM LOGIVAM, pour un local situé 20 avenue des vaucrises à Château-Thierry, pour y aménager un futur cabinet médical qui serait utilisé par des infirmières ; nous recherchons encore un médecin, mais les choses sont bien parties.

Cela permettrait qu'il puisse y avoir des services médicaux sur l'ensemble du territoire de la Ville ; cet accord est en prévision d'être signé avec cette SA par rapport aux conditions. Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Je remercie Dominique DOUAY pour le travail effectué afin d'en arriver à ces conditions, ainsi qu'aux services techniques, au responsable des travaux, Mohammed REZZOUKI.

Tarifs municipaux

M. le Maire.- Ce sont des tarifs sur la Patinoire installée Place des Etats Unis du 28 novembre 2014 au 8 mars 2015, afin de contribuer aux animations d'hiver, de Noël, qui seront engagées ce samedi et ce dimanche également.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Motion sur la dénomination « Château-Thierry en Champagne ».

M. le Maire.- Nous sommes amenés ce soir à prendre une délibération d'intention par rapport à la dénomination de Château-Thierry en Champagne ; vous avez tous eu dans votre pochette le libellé de cette délibération.

Chacun sait que c'est par rapport à la proposition de carte des régions qui ne nous convient pas, ni sur le fond, ni à travers les ambitions politiques que donnera cette carte, cette réforme territoriale, ni bien sûr à travers le découpage.

Ce n'est pas parce qu'aujourd'hui, nous sommes concernés par le découpage, que nous ne militons pas pour que cette réforme puisse prendre en compte les véritables objectifs qui sont les nôtres, la vie quotidienne.

Il s'agit de voir comment ensemble, suite au débat engagé au dernier conseil municipal, nous pouvons tracer une méthode ; car il ne s'agit pas d'appliquer un nom qui ne conviendrait pas à la population ; il s'agit de voir comment nous pouvons solliciter les avis des habitants.

Quelques-uns ont fait sentir ou comprendre qu'ils sont très attachés au nom de Château-Thierry en tant que tel ; quand on a un nom comme celui-ci, qui nous a accompagnés toute notre vie, qui existe depuis, non pas la nuit des temps, car il y a déjà eu un changement de nom avec Egalité sur Marne, mais ceci étant, c'est une identité forte que le nom d'une ville et on peut comprendre l'attachement qu'y manifestent ses habitants.

Pour autant, une identité, c'est pouvoir se repérer ; quand on communiquera sur Château-Thierry entre Paris et Reims et dans la région du Nord Pas de Calais, ce sera difficile, alors que le libellé, le qualificatif, à la suite d'un processus que l'on déterminera, la population, le Conseil Général, le Conseil d'Etat, l'examen, y ajouter le nom de « en Champagne » permettrait je pense une identification plus rapide.

« En Champagne », c'est coller véritablement à notre histoire, à notre identité, au développement de notre territoire ; je ne rappellerai pas que le château de Château-Thierry, du Comte de Champagne au 12ème siècle, est un signe très fort de notre identification à ce comté qu'est la Champagne.

C'est vraiment retrouver des racines de l'histoire de Château-Thierry, en dehors du fait d'être dans la vallée de la Marne ; la vallée de la Marne est associée de près au breuvage de champagne, mais nous voulons plutôt faire référence au comté, à l'espace de champagne qui a été l'espace dominant dans le département de l'Aisne ; il y a une petite partie du Valois et une toute petite partie de la Picardie ; la grande partie du département de l'Aisne, et même au-delà, c'était le comté de Champagne.

C'est l'objectif : engager le débat avec vous, avec la population, par l'intermédiaire d'un questionnaire, puis nous organiserons un référendum si nécessaire. De plus, on me disait hier qu'il existe un Château-Thierry en Belgique. C'est un signe qui permettrait une distinction au niveau du Conseil d'Etat.

Chacun a bien compris que cette volonté d'identification est un élément pour être reconnu et un élément économique également, qui montre bien la signification de Château-Thierry sur ce grand territoire dans lequel on n'aura plus de visibilité.

Après ce préambule, comme nous l'avons annoncé, car nous tenons nos paroles et nos engagements, nous vous proposons de vous donner la parole.

Je sais qu'il y a des positionnements plutôt contre, disant que l'on ne va pas changer le nom ; de plus, il faut évaluer le coût que peut représenter un tel changement de nom, sur l'autoroute ou ailleurs ; cela ne peut pas se faire à la légère ; je critique la méthode utilisée pour la réforme territoriale qui n'a pas sollicité l'avis des habitants, l'avis des élus départementaux pour appliquer une méthode.

Nous engageons ici le débat, avec la population, avec les acteurs économiques, avec tous, et in fine, nous verrons comment engager une démarche officielle dans les instances nécessaires pour aboutir à ce changement de nom.

Il me semble que Château-Thierry, en dehors de la patrie de Jean de La Fontaine qui disait « je suis un pays de Champagne » puisse permettre au premier coup d'œil de savoir où nous sommes ; je suis fatigué, quand on dit « Château-Thierry, c'est où ? » ; on n'est pas en capacité de mettre sur la carte de France une nébuleuse ; je suis convaincu que Château-Thierry en Champagne permettrait rapidement cette identification qui entraîne de la perception et donc des perspectives de développement.

Après ce préambule, je laisse la parole à celles et ceux qui veulent la prendre, avant de faire voter sur cette motion.

Jean-Marie TURPIN est un des instigateurs de cette affaire.

M. TURPIN.- Je soutiens cette démarche ; nous allons rentrer dans un territoire qui sera vaste, du sud de l'Aisne jusqu'à la région lilloise, il faudra qu'on ait une identité forte ; le terme de « champagne » nous permettra de nous distinguer ; c'est en même temps intéressant car cela permettra également de développer un discours autour de la champagne, quand on cherche à faire connaître notre territoire et faire venir des entreprises.

Monsieur le Maire le disait à l'instant : « Château-Thierry, c'est où ? » ; là nous aurons un indicateur fort, Château-Thierry en Champagne.

Je répète ce que l'on a dit lors du dernier conseil municipal ; cette démarche administrative est compliquée ; je proposerai, cela a été validé, que l'on puisse ajouter une signature autour de nos instances intercommunales, communauté de communes et union des communautés de communes.

Rajouter une signature sous le terme de champagne est quelque chose que l'on peut faire plus facilement et rapidement ; les propositions ont déjà été faites ; j'en avais fait une qui vaut ce qu'elle vaut, « Porte de la champagne » ; on avait dit également qu'en ce cas, pour les développements au niveau de l'UCSSA avec un service de communication qui ne demande qu'à travailler, qu'ils nous fassent des propositions et nous pourrions ainsi avoir une base de travail que nous pourrions ensuite proposer à la population.

La démarche administrative ne sera ni simple ni facile ; mais nous avons une démarche antérieure, Chalons sur Marne et Chalons en Champagne ; il n'y a pas de raison que cela ne réussisse pas ; cela prendra du temps ; cela a un coût, mais le fait de ne pas être isolé, marqué par rapport à une grande et forte région, c'est un coût encore plus important.

Nous avons besoin d'identité, de fédérer notre identité, et ce terme est à mon sens une bonne initiative.

M. BEAUVOIS.- Avec cette réforme inique qui consiste à faire absorber la Picardie par le Nord Pas de Calais, alors que l'on pouvait se marier avec la Champagne, avoir 2 régions de même poids, là, nous serons absorbés par un monstre ; le Nord Pas de Calais après l'Ile-de-France est la région qui a la plus grande concentration ; c'est clairement un risque de disparition de notre identité ; or, nous sommes des gens de champagne ; le château au-dessus de nous, c'est 1.000 ans d'histoire ; il a été construit par le créateur du Comté de Champagne, qui en avait fait sa citadelle pour défendre les frontières du Comté de Champagne ; il a été remanié plusieurs fois, par Thibault de Champagne, Thibault le Chancelier ; nous sommes aussi AOC de Champagne ; les maisons de champagne font toutes du lobbying pour essayer de faire élire au niveau de l'Unesco les territoires de champagne et coteaux de champagne « patrimoine immatériel de l'humanité », pour le tourisme ; notre fabuliste, l'écrivain français le plus connu au monde avec Victor HUGO, déclarait « je suis un homme de Champagne ».

Aujourd'hui, il faut non seulement réaffirmer que nous ne sommes pas, ni nordistes, ni du Pas de Calais, mais des hommes de Champagne, et en plus défendre les intérêts de nos citoyens.

Je suis professeur au Lycée Jean de La Fontaine, je n'ai jamais eu un de mes élèves qui a fait des études à Amiens, j'en ai eu un à Lille sur 20 ans, 5 ou 6 sur Soissons, et les autres, des centaines et des centaines, à Reims et ensuite, un peu moins de la moitié, en Ile-de-France.

On veut, si cette réforme passe, leur interdire d'aller à Reims ; cela a déjà commencé avec la Faculté de médecine. A l'égard de nos jeunes, pour leur avenir, on ne peut pas accepter qu'ils ne puissent plus faire leurs études à Reims.

J'appelle à un réveil de la population, des étudiants, des lycéens, pour refuser cette frontière que l'on veut construire entre nous et Reims.

Quand je vois, parmi notre population, les gens qui ont des problèmes de santé très graves, des cancers, où vont-ils se faire soigner ? Les deux tiers à Reims et le dernier tiers en Ile-de-France pour des choses très pointues ; ils ne vont pas à Amiens ; va-t-on leur imposer d'aller à Amiens ? Va-t-on leur imposer 1 heure et quart de route plutôt qu'une demi-heure ?

On sait très bien que la population vieillit, on sait très bien qu'en vieillissant, on a tendance à multiplier les pathologies ; les données économiques considèrent que les êtres humains dépensent la moitié de leurs dépenses de santé dans les 2 dernières années de leur vie ; on veut pousser les personnes âgées à aller se faire soigner à Amiens ? C'est cette France que l'on veut ?

Je pense qu'il faut réaffirmer que nous sommes des gens qui nous situons sur la vallée de la Marne, qui par notre culture, notre proximité, les lignes d'accès (autoroute, chemin de fer) font partie de la zone d'activité de Reims ; nous ne faisons pas partie de la zone d'activités d'Amiens et encore moins de celle de Lille.

Je demande simplement que l'on respecte notre identité, que l'on respecte l'avis des gens, et que l'on respecte l'avis de nos jeunes.

M. COPIN.- Comme vous l'avez dit et comme beaucoup de gens, je suis attaché au nom de Château-Thierry ; j'y suis né, j'y habite, le changement de nom n'apportera rien du tout ; l'appellation champagne sera toujours en champagne, on pourra toujours se déplacer pour faire des études, cela n'apportera rien de neuf.

La preuve en est, les travailleurs d'Europe qui viennent faire les vendanges savent très bien venir à Château-Thierry ! La réforme, vous la combattez sur l'autre versant, mais c'est dès le départ qu'il fallait la refuser ; on faisait une réforme sous prétexte d'économie, d'agrandir les régions, c'était de faux prétextes ; il fallait prendre modèle sur l'Allemagne, faire de grands landers.

Cette réforme était inutile, on pouvait très bien continuer dans les régions dans lesquelles on était, avec une meilleure coopération entre les régions, qui aurait permis des échanges plus faciles entre les régions.

Là, bien sûr, c'est encore un coup médiatique dont vous avez le secret, pour masquer votre échec sur la réforme territoriale ; vous appartenez au gouvernement, vous avez voté contre, mais nous avons entraîné les gens dans le découpage ; il fallait combattre la réforme dans son entier.

M. FAUQUET.- Je fais partie de l'opposition, mais je suis tenté de rejoindre l'avis de notre député-maire ; cela ne plaît pas à certaines personnes, mais il faut être précis quant à la réalité des choses.

Comme l'ont dit MM. BEAUVOIS et KRABAL, on ne va pas envoyer les jeunes à Lille, ou très peu, encore moins à Amiens ; premier problème déjà, celui du transport ; quand vous voulez aller à Lille d'ici, sans voiture, il faut d'abord aller à Paris pour repartir ensuite.

Au point de vue soins, quand il y a vraiment un problème, on emmène les gens à Reims en hélicoptère, il y en a pour 20 minutes ; si vous allez à Amiens, il faut pratiquement 1 heure et pour Lille encore davantage.

Il faut garder notre identité ; nous sommes Château-Thierry, Château-Thierry en Champagne, c'est très bien, c'est la porte de la Champagne ; quand les gens viennent de Paris par autoroute, ils sont entre Paris et Reims, Château-Thierry c'est très bien et nous appuyons pour que cela s'appelle Château-Thierry en Champagne.

Mme FECCI-PINATEL.- Une petite citation : « il déplore des méfaits dont il jalouse les causes ».

M. BERMUDEZ.- Je pense que la décision doit appartenir aux citoyens de Château-Thierry ; je suis fondamentalement pour un référendum sur la ville de Château-Thierry. La question est simple : voulez-vous que Château-Thierry change de nom et devienne Château-Thierry en Champagne ?

M. le Maire.- C'est la démarche dans laquelle nous nous engageons.

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

(Aucune intervention)

Nous procédons au vote.

Résultats du vote :

Pour : 29

Abstentions : 4

Merci pour ce vote massif. Rien n'est fait. La démarche va s'engager. Il est important déjà de voter sur une démarche ; ensuite, nous verrons comment nous l'alimentons.

Il ne faut pas se tromper de débat : nous nous sommes opposés à cette réforme, mais aujourd'hui, faut-il laisser faire les choses ? Ce n'est pas parce qu'on lutte contre le chômage, la pauvreté, qu'on accepte d'aggraver la situation localement.

MM. BEAUVOIS et TURPIN l'ont dit ; il est étonnant que personne n'ait évoqué le fait que cette grande région puisse aller jusqu'à Strasbourg. Qu'importe, ce n'est ni Strasbourg, ni Lille, c'est Reims ; il faut absolument que le département de l'Aisne puisse être rapproché de la Marne et de Reims.

La plus belle part du sens que l'on peut donner à cela, c'est de pouvoir aboutir, que ce soit sur la ville, sur la communauté de communes, sur le pays du sud de l'Aisne, mais y associer le mot « champagne » ; cela a une identification très forte ; je pense que ce sera une plus-value pour le territoire et pour le développement économique ; c'est la démarche dans laquelle nous sommes engagés et nous continuerons le débat, avec en point d'orgue la possibilité d'organiser un référendum sur Château-Thierry comme l'a dit Thomas.

Merci pour cette délibération, pleine d'espoir ; nous continuerons de faire avancer le débat pour Château-Thierry en Champagne, vous l'avez bien compris.

Acquisition du bâtiment U1

M. le Maire.- Une deuxième délibération pleine d'espoir également : cela fait tellement qu'on l'attendait, il y a eu des débats, des retards concernant le devenir d'U1 avec la fin de la convention et du bail qui liait la ville de Château-Thierry à la société DANONE et maintenant la société MONDELEZ ; après de multiples rencontres, il nous est proposé une acquisition qui n'est pas à l'€ symbolique ; je sais que Jean-Marie TURPIN y tenait, c'est lui qui avait mené une négociation en son temps.

Nous les avons rencontrés voici près d'un an et vu que, pour plusieurs raisons, l'€ symbolique n'était pas dans leur culture ; nous verrons avec eux pour la suite de l'extension du périmètre, qui n'est pas tout à fait circonscrit aujourd'hui dans la mise à disposition pour la ville ; ils étaient partis sur une proposition complètement inacceptable, 1,3 M€ et on leur a fait comprendre que c'était indécent vis à vis de ce qui s'était passé sur ce site, avec la mobilisation de tous les ouvriers, salariés, qui ont porté les couleurs de Belin, Danone, Lu pour être aujourd'hui dans un groupe mondial, MONDELEZ.

Quand nous avons reçu le nouveau directeur de Belin à Château-Thierry, il a été sensible à nos arguments ; nous avons tapé du poing sur la table ; la réponse est arrivée plus vite que nous ne l'attendions ; c'est plutôt une bonne nouvelle.

Le montant affiché est l'équivalent de la friche industrielle SNCF qui a été rachetée par la communauté de communes ; il faut rappeler que la municipalité précédente et la nôtre ont engagé beaucoup d'argent sur la remise en état et qu'il y a d'autres travaux à mettre en œuvre pour faire complètement l'ensemble.

C'est aussi pour nous, au-delà de la mise à disposition des associations très en quête d'espace pour diverses actions à dominante culturelle, la nécessité d'acquérir, pour que nous puissions également restructurer, réorganiser les grands services municipaux de la ville ; je veux parler du Conservatoire de musique, accueilli vraiment dans des conditions insatisfaisantes aujourd'hui ; que ce soit Françoise MAUJEAN ou Frédéric JACQUESSON, ils n'ont cessé d'attirer notre attention : la qualité des locaux n'est plus adaptée à un enseignement musical de qualité ; des idées ont donc germé pour que nous puissions réinstaller un conservatoire dans un espace plus conforme aux normes.

On ne pouvait pas continuer sur un bail emphytéotique de cette nature, qui coince un peu les choses car il y a toujours une échéance ; c'est donc une excellente nouvelle. Monsieur TURPIN s'exprimera sur le fait que nous ne l'ayons pas pour l'€ symbolique ; le prix affiché n'est pas une petite somme mais il permettra de sortir de cet imbroglio technico-administratif.

C'est une bonne nouvelle, à la fois pour la ville, pour les associations, pour le développement, pour la culture que nous puissions maintenant regarder l'avenir avec un peu plus de sérénité, phaser les choses, mieux les organiser, plutôt qu'être toujours dans l'attente.

C'est la proposition formulée, la délibération proposée devra peut-être faire l'objet d'aménagements, mais elle est là surtout pour qu'au 31 décembre, nous ne soyons pas face à un vide juridique ; l'acquisition va prendre certainement un peu de temps, je voulais que vous en soyez directement informés, après cette longue période d'incertitude.

M. TURPIN.- Ma position était très claire dans le principe de la négociation : c'était de négocier à l'€ symbolique ; ce n'est pas le cas ce soir mais je me réjouis bien sûr que U1 rentre dans le giron de la ville ; je m'abstiendrai tout à l'heure pour le vote, c'est normal, j'étais sur une position un peu différente, avec peut-être plus d'affrontement dans la négociation ; mais j'entends ce qui a été dit, passer de 1,3 M€ à 235.000 €, soit, mais on aurait pu avoir l'€ symbolique.

C'est de l'histoire ancienne, nous allons voter de toute façon et enfin, U1 va devenir un équipement de la ville.

M. JACQUESSON.- Je prends la parole pour dire que c'est une très belle acquisition, cela fait partie d'un des vœux de notre municipalité dans les 6 ans qui vont venir, de pouvoir utiliser U1 pour les associations ; dans la salle, nous avons nos amis de l'Echangeur, c'est une belle opportunité vraiment.

Comme le disait Monsieur le Maire, le Conservatoire est trop petit, il n'y a pas de place en locaux, par rapport à l'extension aujourd'hui en place ; je suis ému ce soir, c'est une grande nouvelle pour nous, nous allons avoir beaucoup de travail à faire autour de ce bâtiment ; ce sera un travail énorme à faire, je me réjouis personnellement de cela. J'en suis très ému.

Mme MAUJEAN.- Effectivement, nous arrivons à la fin d'une longue période d'attente ; nous arrivons aussi à la fin d'une période de frilosité, avec le déménagement des Ateliers d'Art à côté de la médiathèque, la politique culturelle de la ville voulait se recentrer sur le centre-ville et U1 ; dans l'attribution des locaux,

face aux nouvelles demandes, nous ne pouvions plus nous positionner ces derniers temps ; aujourd'hui, tous les espoirs sont redonnés, pour rebattre les cartes ; sur ce pôle U1, après l'Echangeur, nous espérons pouvoir accueillir le Conservatoire qui attend depuis de nombreuses années des locaux plus adaptés à l'enseignement de la musique ; cela ne peut aller que dans le sens du développement culturel sur la ville de Château-Thierry.

M. BEAUVOIS.- Suite à cette longue période d'incertitude, 6,5 ans où l'on négocie difficilement, c'est compliqué car voici un an encore, MONDELEZ en voulait encore 1,4 M€ ; c'était pour nous indispensable, cela va permettre enfin de savoir où l'on va, on pourra enfin structurer comme l'on veut la culture, avoir un pôle culturel fort et marqué, on va investir pour de longues années.

Je tiens à féliciter malgré tout pour la négociation, nous avons obtenu 78 % de rabais, 78 % du prix en réduction ; on n'a pas obtenu 100 % ; à l'impossible nul n'est tenu, mais une réduction de 78% ce n'est pas si mal !

Mme MAUJEAN.- Je voulais aussi rappeler que depuis de nombreuses années, plus de 1 M€ avait été investi par la ville, ne serait-ce que pour mettre le bâtiment hors d'eau, sans compter d'autres aménagements ; il aurait été très dommageable effectivement que ce bâtiment ne fasse pas partie du patrimoine de la ville, après les investissements qui ont été faits.

M. le Maire.- Avez-vous d'autres interventions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Pour : 31

Abstentions : 2 (M. TURPIN et Mme ROBIN)

C'est un beau cadeau ; il nous reste maintenant à faire fructifier, et Françoise MAUJEAN a eu raison d'ajouter le mot « patrimoine » ; c'est un patrimoine, pas seulement bâti, mais humain et social, et quand nous avons le plaisir de nous retrouver en ce lieu, surtout les gens qui viennent de l'extérieur ne manquent pas de nous faire remonter le bonheur qu'ils ont d'être en un tel lieu, chargé d'histoire sociale, avec des espaces phénoménaux ; maintenant nous nous mettrons autour de la table avec l'ensemble des acteurs, pour bien déterminer comment les aménagements vont se faire, avec tous les acteurs.

C'est un beau cadeau de Noël pour la municipalité, pour les castelthéodoriciens, la vie associative, culturelle, pour le développement du territoire.

Je dois saluer le rôle du directeur de l'usine de Château-Thierry qui a joué à mon point de vue un rôle déterminant ; merci à celles et ceux qui ont participé aux négociations.

FINANCES

Débat d'orientation budgétaire

M. le Maire.- C'est le point le plus important ce soir, Sébastien EUGENE en fait la présentation. Il est fait obligation à toutes les collectivités de présenter un débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois précédant le vote du budget.

Départ de M. REZZOUKI (P. à M. KRABAL)

Sébastien EUGENE va intervenir, j'ai assisté à quelques commissions et je serai appelé à intervenir ensuite pour préciser ce qu'est un débat d'orientation budgétaire, qui ne fait pas forcément référence à des chiffres au centime d'euro près sur les actions qui vont être mises en œuvre ; le débat d'orientation budgétaire devance la préparation du budget, qui sera d'une précision de comptable, lui.

M. EUGENE.- Vous venez de le dire, 2 mois avant le vote du budget, nous sommes tenus, en conseil municipal, de présenter les grandes orientations budgétaires de l'année à venir, 2015, mais également les orientations pour l'année suivante.

Tout l'enjeu du débat d'orientation budgétaire est vraiment d'inscrire le budget 2015 sur plusieurs années ; au vu de la baisse très significative des dotations, nous sommes obligés, dès cette année, de prendre certaines mesures, pour faire en sorte que cela aille très bien les années suivantes.

Malgré un contexte difficile, vous avez une équipe municipale extrêmement déterminée, à continuer de faire avancer la ville, en dépit d'un contexte budgétaire exceptionnellement contraint ; il est contraint depuis des années, mais c'est la première année de la baisse drastique des dotations qui aura lieu à partir de 2015 et va durer jusqu'à 2017.

C'est également donner un horizon, de la visibilité, pour les habitants, les élus et le personnel administratif ; je tiens à dire qu'il est très important que le personnel administratif ait des lignes claires, d'où l'intérêt de ce débat d'orientation budgétaire en début de mandat ; leur montrer exactement ce que l'on va faire leur permet au quotidien de savoir les orientations qu'ils doivent prendre.

C'est ensuite dégager des marges de manœuvre, grâce à des pistes d'économies de fonctionnement, j'y reviendrai tout à l'heure, et c'est rassembler le plus largement possible ; vu le contexte actuel, il serait peu opportun de se diviser, au contraire, des efforts vont être demandés à tous, c'est le moment d'essayer de s'unir, d'avoir un consensus et d'avancer ensemble pour l'intérêt de la ville.

Les orientations budgétaires, l'équipe municipale et moi-même les voyons ainsi, doivent traduire des engagements politiques ; ce qui fait défaut aujourd'hui dans la vie politique est d'avoir des choix politiques clairement définis ; on a l'impression que les hommes politiques ne font que gérer le quotidien, ce n'est vraiment pas notre perception des choses.

Evidemment, le contexte est très contraint, je vais vous le présenter, et il y a les engagements municipaux que nous avons pris voici quelques mois, qui sont très importants à tenir, quel que soit le contexte. Ensuite, les orientations budgétaires

viennent faire tampon entre les deux, d'un côté le contexte et de l'autre les engagements municipaux que l'on souhaite mettre en place.

D'où 3 parties, et je propose de débiter par le contexte.

Dans le document qui vous a été remis depuis une semaine, vous avez beaucoup de chiffres, c'est très littéraire, on connaît tous à peu près la situation économique de notre pays, je vais donc juste vous présenter 4 graphiques.

Le premier est un graphique sur la croissance ; on voit bien que l'on est aujourd'hui dans une situation de croissance nulle, je ne vais pas revenir sur toutes les conséquences que cela a, mais pour la ville, cela a une conséquence particulièrement forte, c'est que l'on a une stagnation des recettes fiscales, pour la ville et également pour l'ensemble des administrations publiques.

De l'autre côté, il y a le chômage, qui diminue certes moins vite que voici quelque temps, qui continue d'augmenter légèrement, ce qui fait que les dépenses sociales continuent à être très élevées et vont continuer d'augmenter ; les villes, vous le savez, ont une compétence particulière dans le social.

Il n'y a pas que de mauvaises nouvelles, mais deux bonnes nouvelles arrivent, qui ne compensent pas malheureusement en termes budgétaires les mauvaises, mais c'est toujours bon à prendre.

La première bonne nouvelle est l'inflation qui est très faible, ce qui fait que la charge pour les administrations publiques augmente peu ; ensuite, les taux d'intérêt, avec des emprunts à taux très faible ; les emprunts sont donc facilités pour les administrations publiques, mais également, comme la ville a des taux variables, cela permet de faire des économies sur les charges financières.

Après le contexte économique et financier, le contexte budgétaire national ; vous le connaissez, il y a une volonté du gouvernement de respecter les engagements européens : le déficit public, avec un objectif de déficit public inférieur à 3 % en 2017 et ensuite, le 2^{ème} qui, depuis l'adoption du TSCG, c'est le déficit public structurel qui doit être ramené à 0,5 % en 2019.

Pour y parvenir, il y avait deux solutions : augmenter fortement les impôts ou diminuer les dépenses. Le gouvernement a fait le choix, en tout cas cette année, de faire reposer l'effort sur la diminution des dépenses des administrations publiques ; vous voyez le détail, c'est là que l'on retrouve les 3,7 milliards dès 2015.

Les conséquences pour les collectivités territoriales de ce budget national, c'est une très grande baisse des dotations ; en 2014, vous le savez, il y avait eu une baisse des dotations de 1,5 milliard d'euros, cette année et chaque année jusqu'à 2017, ce sera une baisse équivalente à 3,7 milliards d'euros, ce qui fait 11 milliards d'euros en 3 ans ; sur une année, c'est une baisse de 2,5 fois plus élevée que l'année dernière dont vous vous rappelez que c'était déjà un contexte difficile ; là, avec la baisse des dotations, cela devient encore plus difficile.

La petite bonne nouvelle est le renforcement de la péréquation verticale, c'est-à-dire ce que donne l'Etat pour aider les communes qui en ont le plus besoin, dans un souci de justice fiscale et sociale, cela correspond à 300 M€ ; on voit bien que malgré l'effort, on est quand même loin de l'ordre de grandeur de 3,7 milliards d'euros dès 2015 sur la baisse des dépenses.

Dans le même temps, il y a une augmentation des dépenses contraintes, les dépenses sociales dont on parlait tout à l'heure, la réforme des rythmes scolaires cette année s'est appliquée à partir de début septembre et aura lieu toute l'année en 2015 ; ensuite, la revalorisation réglementaire des agents de catégorie C qui existait dans le passé continue cette année.

Vous pouvez donc le voir, le contexte budgétaire des collectivités est encore plus difficile, encore une fois, que ces dernières années.

Malgré cela, nous avons quand même des engagements très forts, le but étant de dégager de grandes orientations ; nous n'allons pas donner le détail de ce qui va être fait, mais la municipalité souhaite mettre en œuvre 3 grandes orientations :

Le soutien au pouvoir d'achat alors que la situation économique est compliquée pour les familles et les ménages, il n'y aura donc pas d'augmentation des impôts, comme c'est le cas depuis 2008, et comme ce sera le cas sur le reste de la mandature.

Deuxième élément pour soutenir le pouvoir d'achat : ce sont les tarifs municipaux ; cette année, c'est une nouveauté, il n'y aura pas d'augmentation des tarifs municipaux ; la raison, vous pouvez vous en douter, c'est vraiment pour venir en soutien des familles et ne pas faire reposer la baisse des dotations que je vous ai présentée juste avant sur les ménages, ceci pour faciliter l'accès de tous aux services essentiels, la restauration scolaire, le portage des repas à domicile, la culture, le sport, etc.

Cela représente quand même un effort réel, car les années précédentes, la municipalité généralement augmentait les tarifs en fonction de l'inflation ; cette année, elle a décidé de ne pas les augmenter du tout, donc la charge pour la collectivité correspond au moins à l'inflation.

2^{ème} axe fort : la mise en œuvre de projets structurants ; cela se traduit par un fort soutien à l'investissement ; l'objectif de l'investissement est vraiment de renforcer l'attractivité de la ville, à chaque conseil municipal des délibérations montrent la volonté de la municipalité de soutenir cette attractivité de la ville et le bien-être des habitants ; le 2^{ème} objectif est le soutien à l'activité économique et donc à l'emploi.

Les communes en particulier représentent 70 % de l'investissement en France, cela représente beaucoup d'activité économique et d'emploi, on ne peut pas se permettre aujourd'hui de diminuer l'investissement, d'où le soutien que nous souhaitons apporter à l'investissement.

Sur les réalisations, il va y avoir des rénovations d'infrastructures, on parle souvent du Palais des Rencontres, la rénovation des gymnases, des infrastructures au niveau du quartier de la gare, une mise en valeur du patrimoine avec le Château, la restauration de la Porte Saint-Jean, des projets d'animation sur le Château, le Musée de Jean de La Fontaine, la réfection de voirie.

Je vais prendre pour exemple sur tout le mandat la rue Roger CATILLON, la rue du Château, la réhabilitation du centre-ville avec une mise en valeur du bâti, une lutte contre l'habitat indigne, cela ne passe pas uniquement par l'investissement,

mais de façon globale, vous savez que l'on a fait voter en conseil municipal la dernière fois des aménagements qui exonéraient les petits commerces, des taxes sur les friches commerciales, pour que les propriétaires de locaux commerciaux soient incités à louer ou vendre leurs locaux, et enfin l'amélioration du cadre de vie qui se traduit par des travaux dans les groupes scolaires pour l'isolation, la mise aux normes, l'optimisation des conditions de travail, de l'accueil du public, ou des économies d'énergie, et j'y reviendrai plus tard.

Troisième axe, une mutualisation des moyens avec la communauté de communes ; je souhaitais vous faire là une présentation : il y a le transfert de compétence avec le service d'aide à domicile qui sera effectif à partir du 1^{er} janvier ; il y a la compétence urbanisme où l'Etat invite les collectivités à transférer leur compétence en urbanisme ; le projet est actuellement à l'étude, mais vous voyez bien la direction que l'on souhaite prendre.

Ensuite, la mise en commun de moyens avec les services analogues, des services sont faits à la fois par la ville, la CCRCT et la commune voisine, on parlait de l'urbanisme, la communication, les finances, l'administration générale ; des mises en commun peuvent permettre de véritables économies ; des conventions de services communs peuvent être faites, elles seront renforcées et on vote d'ailleurs le renouvellement de l'une d'entre elles lors du conseil municipal d'aujourd'hui. Un groupement de commandes peut également avoir lieu, qui peut permettre de réaliser également de grandes économies.

Il y aura également non pas un transfert de compétences, mais un nouvel équipement d'intérêt communautaire, qui sera le centre aquatique ; il devra également générer des économies pour la commune.

Il y a une réflexion à avoir au niveau de la communauté de communes, des communes membres, sur les services extérieurs apportés aux habitants qui ne sont pas de Château-Thierry et bénéficient des services de la ville ; vous savez que des différenciations de tarifs ont été déjà faites, sur la médiathèque et le Conservatoire, c'est une réflexion globale qui doit avoir lieu avec l'ensemble des communes voisines.

Ce sont donc les 3 grandes directions : soutien au pouvoir d'achat, maintien de l'investissement et la mutualisation des moyens avec la communauté de communes.

Comment cela se traduit-il de façon budgétaire ?

Prenons-le normalement, d'une part le fonctionnement et d'autre part l'investissement.

Sur le fonctionnement, les recettes de fonctionnement, j'ai parlé des baisses des dotations tout à l'heure, cela se traduit par la baisse des concours financiers de l'Etat ; vous avez le tableau de l'ensemble des dotations ; à partir de 2015, ce sont des estimations. La plupart d'entre elles sont assez justes, car des textes ont déjà été adoptés jusqu'en 2017.

En 4 ans, entre 2013 et 2017, on voit que l'on aura moins 27 % de concours financiers de l'Etat, cela nous fait 500 M€, c'est considérable pour la ville.

Concernant les produits de la fiscalité directe, nous avons pris l'engagement de ne pas augmenter les taux de fiscalité, cet engagement sera tenu et nous aurons des produits de la fiscalité directe qui n'augmenteront que par la revalorisation des bases, elle est de 0,9%, elle a été votée en projet de loi de finances au Parlement, c'est déterminé par la loi ; ensuite, l'augmentation des bases physiques sera environ de 1 % ; les estimations seront affinées au cours de l'élaboration du budget.

Autre source de recettes : les produits de la fiscalité indirecte ; on l'estime légèrement en baisse, tout simplement parce que le transfert du service d'aide à domicile se traduira par une baisse de l'attribution de compensation versée par la CCRCT à la commune ; cela se traduit également par les droits de mutation, qui devraient fléchir ; c'est toujours très compliqué d'estimer les droits de mutation, cette année on avait eu une bonne nouvelle ; ensuite, il y a la taxe locale sur la publicité extérieure, la taxe sur l'électricité sont assez stables, et à terme, on les estime plutôt en baisse, en raison du transfert de compétence à la CCRCT.

Parmi les autres recettes, il y a les produits liés aux équipements municipaux, aux services rendus par la municipalité ; étant donné qu'il n'y a pas d'augmentation des tarifs municipaux, ces recettes n'augmenteront pas.

Nous avons les atténuations de charges de personnel qui seront versées par l'Etat, en contrepartie des emplois aidés ; étant donné que la municipalité souhaite maintenir le soutien à l'emploi, cela devrait également rester stable.

Sur les dépenses de fonctionnement, un propos liminaire : ces dernières années, de gros efforts ont été faits par la municipalité (depuis 2008) ; vous comprenez bien que plus l'on cherche des pistes d'économie, plus il est difficile d'en faire, d'où la nécessité vraiment de mettre en place un pilotage des finances publiques plus fort, plus précis ; ce sera notamment ma tâche ; j'y attache beaucoup d'importance, avec notamment la mise en place du contrôle de gestion, la dynamisation des ressources humaines, le renforcement de la comptabilité analytique pour que chaque service, chaque élu puisse avoir la visibilité sur les domaines qui le concernent, et la réalisation d'un programme pluriannuel d'investissement ; pourquoi des investissements ?

Tout simplement car le programme pluriannuel d'investissements nous permet aussi d'anticiper les dépenses de fonctionnement qui découlent des nouveaux investissements.

Au niveau des dépenses, le plus gros poste, vous le savez, ce sont les dépenses de personnel, contenues en 2015 et les années à venir du fait qu'il n'y aura pas d'embauche de personnel, à part s'il y a des compétences très spécifiques, qu'il y aura une optimisation de l'organisation du travail autour de Jean-Pierre LEBEGUE qui vient d'être inaugurée ; il y aura un renforcement du pilotage.

Dans le budget que l'on vous présentera, les dépenses de personnel seront légèrement en hausse en raison de contraintes indépendantes de la municipalité, que ce soit le glissement vieillesse technicité, ce sont les agents qui prennent du galon et de l'ancienneté, la revalorisation réglementaire des agents de catégorie C qui nous est imposée par l'Etat, la hausse des cotisations retraite, également

imposée par l'Etat, et encore une fois, les nouvelles activités périscolaires qui auront lieu sur l'ensemble de l'année.

Deuxième poste : les charges à caractère général ; celles-ci sont stabilisées grâce à la mise en œuvre effective d'un contrôle de gestion et un renforcement de la comptabilité analytique, par la poursuite de l'optimisation énergétique des bâtiments et de l'éclairage public, par la création d'un pôle achats qui va permettre de plus mettre encore en concurrence les commandes, et donc, avoir des tarifs inférieurs, et par la participation de tous, usagers, agents, associations, à la lutte contre le gaspillage, que ce soit le gaspillage énergétique, ou également les matériaux utilisés par la municipalité, papiers, etc.

Ensuite, des orientations techniques mais importantes quand même ; un fonds de péréquation intercommunal a été créé voici quelques années ; celui-ci, chaque année, prend de plus en plus d'importance ; la communauté de communes est déficitaire sur le fait qu'elle participe à aider les communes, les intercommunalités moins favorisées ; cela se répercute au niveau de chaque commune, de la ville, en particulier de Château-Thierry ; on observe une augmentation jusqu'en 2016 et le chiffre qui vous est donné est erroné, ce sera 99.000 € ; on a une augmentation à peu près de 25 % chaque année du fonds de péréquation intercommunal, en tout cas la part de la ville à ce fonds.

Nous avons les autres charges de gestion courante avec les subventions aux associations, un effort va être demandé à tous ; une charte des associations a été adoptée lors d'un conseil municipal précédent, je n'y reviendrai pas. On demande aux associations dans cette charte que celles-ci prennent plus soin du matériel, trouvent de nouvelles sources de financement, etc.

Ensuite, il y a le transfert du service d'aide à domicile dont on a déjà parlé, et des charges financières que l'on estime en baisse, j'y reviendrai tout à l'heure, sur la dette ; nous souhaitons poursuivre la diminution de l'endettement ; évidemment, ces charges financières sont dépendantes des taux, car 35 % à peu près de la dette est à taux variable.

Après le fonctionnement, l'investissement : depuis 2008, l'investissement a été une véritable priorité pour l'équipe municipale, vous avez l'historique qui est tout à fait parlant.

Pour les années à venir, il y a toujours cette volonté de maintenir un niveau d'investissement très élevé ; en 2015 sera présentée une programmation pluriannuelle des investissements, nous serons autour de 4 M€ par an voire plus, on l'espère ; ces investissements permettront des réalisations très concrètes : la rénovation des voiries, la poursuite de la rénovation des bâtiments publics, la mise en valeur du patrimoine, redynamiser le centre-ville et soutenir le commerce.

Ces investissements seront financés comme les années passées par des ressources propres, grâce à l'autofinancement, par la recherche de subventions (vous pouvez voir à chaque conseil municipal des délibérations sur des demandes de subventions car nous travaillons réellement à ce que chaque projet soit accompagné des subventions les plus élevées possible) et des cessions ; nous y reviendrons lors du budget.

Nous aurons ensuite un recours modéré à l'emprunt ; je vais vous faire un point sur l'état de la dette et je suis très fier de vous le présenter, car nous sommes très prudents, 62 % des emprunts sont à taux fixe et 38 % à taux variable ; le dernier qui a été réalisé est à taux fixe car les taux sont très bas ; il n'y a pas d'emprunt toxique ; l'encours de la dette a fortement baissé ces dernières années et cela se poursuivra les années à venir, puis il y aura une stabilisation avec une petite baisse ; c'est ce que l'on estime aujourd'hui.

Je suis à votre disposition, avec l'ensemble des équipes, si vous avez des questions.

M. le Maire.- Je vais laisser le débat s'engager.

Mme FECCI-PINATEL.- J'aurais préféré pour ma part que l'on puisse faire des observations à chaque paragraphe. Mais je remercie Monsieur EUGENE qui a été parfaitement clair et s'est très bien exprimé, de façon très compréhensible.

J'ai des remarques à faire bien sûr : je ne reviendrai pas sur les difficultés générales que connaît l'économie de notre pays. On ne sait pas qui en est responsable, mais c'est comme cela.

Des mesures d'économies sont recherchées en priorité en interne, c'est bien, on verra comment cela se conclura.

Il n'y a pas d'augmentation des impôts, les habitants de notre ville seront bien contents ; vous ne pouvez pas vous empêcher de citer au passage votre collègue de Villers-Cotterêts qui a augmenté de 66 % ; c'est plus parlant que de dire que c'est passé de 1 % à 3 % ; occupons-nous de nous ! On pourrait parler aussi de Brasles qui a connu des augmentations mais ce n'est pas grave.

On parle ensuite de l'augmentation des tarifs municipaux, et vous planifiez de ne pas augmenter ceux-ci, d'habitude on suit l'inflation qui est de 0,9 % ; on n'a pas augmenté les tarifs municipaux, c'est le soutien aux ménages, 0,9 % ; quel cadeau !

Plus sérieusement, je viens à la mise en œuvre des projets structurants : c'est le langage ; je note que « c'est dans l'investissement que les administrations publiques sont le plus à même de soutenir l'activité économique et donc l'emploi » ; je voudrais qu'on m'explique cela, j'ai l'impression d'un petit relent de keynésianisme, et d'une façon générale, une certaine catégorie de politiques y reste attachée ; on fait une politique de grands travaux, cela donne du pouvoir d'achat, cela relance, non ! Cela ne marche que dans une économie fermée.

Je me demande comment on peut relancer l'économie locale en faisant des investissements ; relancer l'économie signifie des emplois ; comment peut-on créer des emplois quand on fait un rond-point par exemple ? Bien sûr, le BTP, mais enfin. C'était une petite remarque un peu acide.

Vous parlez d'un programme d'investissements ambitieux, c'est parfait, quels investissements, dans quel but, pourquoi ? C'est toujours très flou, contrairement à M. EUGENE qui lui, s'exprime très clairement : la rénovation d'infrastructures, la mise en valeur du patrimoine, d'accord ...

La réfection de voiries, et on en arrive à la réhabilitation du centre-ville ; j'ai pour ma part voté l'obligation de ravalement ; j'ai peut-être eu tort par rapport

à des habitants de Château-Thierry, mais je l'ai voté, car j'ai l'expérience de ce qui s'est passé à Paris, avec l'obligation de ravalement qui a été très lourde ; cela a valorisé énormément les biens immobiliers ; mais sur Château-Thierry et en particulier dans la Grande Rue, qui est tout à fait intéressante, qui est jolie, mais dans un mauvais état, comment envisagez-vous d'aider concrètement les propriétaires ? Vous allez cautionner des emprunts qu'ils rembourseront à long terme à taux très modique ? Est-ce que vous les subventionnez ? C'est là une question importante pour les habitants et les commerçants ; car si la Grande rue devient belle, attractive, les commerçants en profiteront.

La mutualisation des moyens avec la communauté de communes, on n'a pas le choix, on verra bien comment cela va se passer.

Dans l'ensemble, il y a de très bonnes résolutions, qui ne sont pas très précises sur certains points ; vous avez dit qu'un débat d'orientation budgétaire n'est pas là pour chiffrer ; mais que veut dire investissement ? Quelque chose d'utile.

Entre investissement et quelque chose que l'on a payé et qui ne sert pas, nous en avons beaucoup d'exemples dans tous les équipements publics, je ne parle pas de Château-Thierry mais en général, regardez dans les communes avoisinantes, toutes les salles de fêtes qui ne servent pas, etc. L'investissement, il faut savoir à quoi c'est utile. C'est pourquoi je regrette qu'il n'y ait pas plus de précision.

Autrement, il y a de bonnes résolutions ; je note avec satisfaction que le recours à l'emprunt sera modéré, et sur la comptabilité, je n'étais pas intervenue au sujet du rapport de la Cour des Comptes, je n'étais pas défavorable.

Sur les derniers ratios donnés, l'évolution de la dette, elle a baissé, on a une dette inférieure à la moyenne de la strate ; continuons.

C'était juste quelques petites remarques.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. COPIN.- Les impôts n'augmentent pas, c'est sur, mais la base augmente ; ils auraient même pu diminuer car avec le transfert des compétences, on a moins de dépenses ; globalement, nous sommes dans l'intercommunalité et les impôts augmentent, car l'intercommunalité augmente ses impôts.

M. le Maire.- Avez-vous d'autres remarques ou interventions ?

M. REZZOUKI.- Je note et j'en remercie Madame la Conseillère municipale, qui a relevé que le débat d'orientation budgétaire fait part de très bonnes résolutions ; vous relevez que les ratios en matière de dette sont excellents ; merci d'abonder dans le sens des choix politiques aujourd'hui effectués par la collectivité depuis 6 ans et qui vont maintenant s'inscrire dans le temps.

Une réflexion sur les politiques d'investissement ; vous posez la question de l'intérêt d'investir, il est très simple ; je vous demanderai simplement de prendre contact, et de prendre conscience également, auprès des entreprises locales aujourd'hui ; comme l'a rappelé notre collègue Sébastien EUGENE, 70 % des investissements sont effectués par les collectivités territoriales.

Ces investissements effectués par les collectivités territoriales sont forcément générateurs d'emploi ; s'ils ne sont pas dans le contexte d'aujourd'hui

générateurs d'emploi, ils sont au minima la garantie du maintien de l'emploi dans les entreprises et plus particulièrement pour les entreprises.

Autre élément : ces investissements sont d'intérêt général ; ils sont faits aujourd'hui à la demande faites par les administrés, les concitoyens, le contribuable castel.

Vous parliez tout à l'heure des investissements ; vous avez raison de dire qu'ils devraient être intelligents, ciblés, avec une fonction essentielle ; Sébastien EUGENE l'a rappelé, ce sont des investissements qui doivent générer des coûts de fonctionnement moindres ; c'est ce qu'il a présenté tout à l'heure.

On parlait, et cela avait fait débat au sein d'un conseil municipal, de la nécessité de réhabiliter le Palais des Rencontres, 30 % d'économies de fonctionnement ; on parlait de l'amélioration du pouvoir d'achat, heureusement aujourd'hui que la collectivité maintient son taux communal tel qu'il est et maintenu depuis 8 ans aujourd'hui ; cela contribue, en plus du maintien des tarifs municipaux, à améliorer le pouvoir d'achat de nos administrés, de nos contribuables.

Je note enfin l'intérêt positif que vous avez porté au débat d'orientation budgétaire présenté aujourd'hui par la majorité.

Mme FECCI-PINATEL.- Je voudrais répondre sur la notion d'investissement : on a des chiffres, on investit, mais quels investissements, pourquoi, dans quel but ? Je voudrais savoir ce que seront les investissements réels et pas seulement comptables ; il ne suffit pas de dire que l'on a dépensé 2 M€ en investissement ou que l'on va les dépenser en investissement ; il y a une ambiguïté sur ce terme d'investissement ; je me suis mal expliquée car vous n'avez pas très bien compris, mais je pense que l'on est en droit de savoir, en gros, vers quoi on va orienter la dépense publique d'investissement.

M. EUGENE.- Je repars sur le terme de « investissement », on le distingue de « fonctionnement » car il apporte une nouvelle valeur au patrimoine de la ville ; on renforce le patrimoine de la ville, il faut bien comprendre cette notion.

Cet investissement, pour pouvoir donner de la lisibilité, c'est en fait ce qu'on appelle « les dépenses d'équipement » et le remboursement d'emprunt, et je vous ai présenté les dépenses d'équipement, dans lesquelles il y a des projets très structurants comme le Palais des Rencontres, les rénovations de gymnases comme fréquemment depuis 2008 ; sur la mise en valeur du Vieux Château, nous avons systématiquement des délibérations ; vous avez l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, c'est très concret ; la réfection de voiries, vous pouvez le voir dans le centre, c'est très concret et ce sont de gros budgets.

C'est la Rue du Château qui va être faite, la Rue Roger Catillon ; il y en aura tout au long du mandat ; d'où l'importance de mettre en œuvre le fonds pluriannuel d'investissement ; il sera présenté en conseil municipal.

Surtout dans le montant, vous avez peu de détails dans les diapositives, mais dans le texte vous avez des informations concrètes sur ce qui sera rénové, ce qui sera construit, ce qui sera réhabilité.

Sur les impôts, il faut voir les autres villes ; combien de villes vont maintenir des taux de fiscalité stables, vu la baisse des dotations, nous pourrions en reparler

au moment du budget, car pour le moment les villes n'ont pas donné leurs augmentations d'impôts, mais vous verrez que l'effort est très conséquent de ne pas augmenter les taux de fiscalité ; vous dites que les bases augmentent, mais la loi augmente les bases des valeurs locatives, c'est ainsi ; dans les faits, la seule variable que la municipalité a, ce sont les taux, et les taux sont stables ; on ne peut donc pas dire qu'il y a une augmentation des impôts.

Monsieur REZZOUKI est revenu sur le fait que l'investissement soutient l'emploi, tout simplement parce que c'est de l'emploi local. Vous ne faites pas venir des ouvriers pour des réfections de voirie de très loin, vous les faites venir du territoire et les faites travailler sur ces projets, pareil sur les rénovations et les réhabilitations de bâtiments.

M. le Maire.- Je voudrais ajouter que les objectifs politiques sont plus importants que les objectifs comptables ; quand on dit que l'on n'augmente pas le taux de la fiscalité pendant tout le mandat, ce n'est quand même pas rien.

Et on ne peut pas dire « on verra si vous tiendrez vos engagements », les engagements ont été tenus pendant tout le mandat passé.

Ensuite, il est vrai qu'il y a une revalorisation des bases ; c'est la première fois qu'il y a une revalorisation des bases inférieure à 1. Ne pas augmenter les taux, quand même ... Dans des temps pas si lointains que cela, on n'hésitait pas à augmenter les taux de 17 % ; il faut le rappeler quand même ; c'est un effort qui est demandé.

Dire « vous pourriez diminuer car il y a un transfert de compétences », je veux bien, mais il faut connaître les mécanismes ; quand il y a un transfert de compétence, il est accompagné d'une baisse de la dotation, il y a une perte de recettes. Ce sont des choses qui doivent être dites ; il ne faut pas asséner de contre-vérité.

On s'est gaussé un peu du pouvoir d'achat des gens, on respecte, on n'est pas sur des augmentations de 5 % de certains tarifs ; c'est une réalité de maintien des services ; les choix faits ne sont pas ceux de la facilité mais celui d'un effort partagé par tous, avec la volonté de faire que la ville continue d'avancer ; on n'a pas tout bloqué.

Ce ne sont pas des investissements somptuaires qui seront faits, mais des investissements nécessaires à la vie quotidienne ; d'autres voix disent « partout, on serre les boulons, on n'investit plus » ; c'est l'avantage des collectivités, nous sommes également sur la même orientation, la même ligne qu'avec la communauté de communes ; nous pensons que la crise est grave pour les collectivités territoriales ; elle est grave, jamais on n'a saigné les collectivités territoriales à ce point ; jamais ; pour autant, nous devons collectivement trouver des solutions.

Il n'y a pas qu'en France, en Europe, la déflation gagne ; c'est donc être à l'offensive ; ce n'est pas un budget de résignation, en préservant les plus fragiles, avec la nécessité de faire preuve de solidarité avec le CCAS, la nécessité de faire preuve de solidarité avec les personnes âgées, la nécessité autant que faire se peut, là-dessus on peut nous rejoindre, on souhaiterait tellement qu'il y ait un taux de croissance de 5 % pour générer de l'emploi, pourtant nous avons des entreprises

qui, sur le territoire, disparaissent ; Jean-Marie TURPIN fait un travail très à l'offensive avec la communauté de communes pour trouver des pistes pour créer de l'emploi, mais l'investissement y contribue.

Il y a d'autres éléments que nous devons mettre en œuvre pour favoriser l'emploi local : la filière bois, qui va être étendue à d'autres territoires, tout ce qui touche à l'alimentation : 10.000 par jour sur le territoire, dans les collectivités, pour les personnes âgées, à prix moyen de 3,50 € à 4 € par repas ; en multipliant, cela fait 7 à 8 M€ par an ; si l'on réussit à relocaliser de l'activité sur le territoire, on générant de la fabrication ici sur le territoire, que cela reste sur le territoire.

Voyez, il n'y a pas de résignation, c'est un engagement collectif et vous pourrez le vérifier lors du vote du budget.

Je remercie sincèrement Sébastien EUGENE : baptême du feu réussi ; il n'y a pas de vote, on verra lors du budget ; je remercie également Marie POTIN et les services, en lien avec la communauté de communes, pour engager déjà les perspectives de mutualisation ; ce n'est pas de la régression.

Vous me donnez acte d'avoir présenté, par l'intermédiaire de Sébastien EUGENE, ce débat d'orientation budgétaire.

Il n'y a pas de vote, nous passons au point suivant.

Décision modificative n° 3 – Budget général.

M. EUGENE.- Nous proposons la dernière décision modificative du budget 2014 : elle concerne un emprunt en euros capital cette année, qui n'avait pas été comptabilisé suite à une erreur de tableau Excel ; cette erreur s'élevait à 12.000 € ; c'était un emprunt établi auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la réhabilitation du centre social La Rotonde, engagée depuis 2012.

C'est vraiment une erreur de calcul qui nous amène à vous présenter cette décision modificative ; en contrepartie, nous avons pris le trop plein qu'il y avait dans l'installation de matériels et outillages techniques. Je ne pense pas que cela mérite de plus amples informations. Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Pour : 31

Abstentions : 2 (groupe Château-Thierry fait Front)

CCAS – Subvention partielle 2015.

M. EUGENE.- Comme chaque année, en attendant le budget, une enveloppe est allouée au CCAS qui sera inscrite au budget 2015 ensuite ; cette subvention partielle sera de 80.000 € pour faire face aux dépenses à engager en début d'année 2015 par le CCAS.

Avez-vous des questions ?

MME LEFEBVRE.- Je voudrais intervenir par rapport au CCAS, en disant que cette subvention est partielle, en attendant la subvention totale sur l'année 2015. La volonté première du CCAS est de continuer les missions actuelles, qui sont les

missions classiques d'un CCAS, mais aussi et surtout de développer les missions facultatives ; un CCAS a des missions multiples facultatives ; nous nous penchons principalement sur des besoins qui vont être identifiés sur l'année 2015 ; nous en avons parlé récemment, avec l'analyse des besoins sociaux.

Cette analyse est inscrite dans notre débat d'orientation budgétaire et sera présentée la semaine prochaine lors du conseil d'administration du CCAS.

Une des priorités actuelles des missions du CCAS est la lutte contre les expulsions locatives ; on parle de crise, de problèmes de pouvoir d'achat et on s'est rendu compte, surtout sur l'an dernier, que les impayés de loyers, notamment chez les bailleurs sociaux, se multiplient ; sur l'année 2014, nous avons intensifié cette lutte contre les expulsions locatives ; nous avons eu beaucoup de réunions de travail avec les partenaires, que ce soit l'UDAF, la mission locale, tous les partenaires de la ville, pour travailler plus intensément, rendre les familles actrices, pas seulement travailler pour les familles mais travailler avec les familles.

Je voulais le souligner : on veut que les familles se rendent compte, ne pas être là seulement pour les aider, mettre un pansement sur une jambe de bois mais les rendre actrices, responsables des situations, leur faire réaliser que le CCAS est là et qu'il faut venir vers nous ; au niveau communication, c'est mis en place pour que cela puisse marcher ainsi.

Il y a aussi le SAMU social qui a commencé au mois de novembre, avec des maraudes effectuées tous les soirs, de 19 heures à 22 heures, 7 jours sur 7 ; c'est un partenariat entre le CCAS et COALIA, Essômes-sur-Marne, pour accueillir malheureusement de plus en plus de personnes démunies, des femmes seules, des familles, des demandeurs d'asile politique ; les maraudes servent sur la ville de Château-Thierry et dans les communes alentour, à la demande des Maires de ces communes.

Un courrier a été fait à la communauté de communes en ce sens : s'adresser à nous pour trouver des squats pour permettre une meilleure mise à l'abri, essayer de faire prendre conscience à ces personnes qui restent à la rue qu'elles courent un danger vital.

Il y a aussi à signaler un partenariat du CCAS avec différents services de la ville, qui s'intensifie : le service éducation, le service citoyenneté et la culture : nous avons mis en place avec les personnes âgées avec notre chantier « rompre la solitude » pour tenir compagnie aux gens, un partenariat avec la médiathèque ; des personnes âgées qui ne peuvent pas se déplacer à la médiathèque mais souhaitent lire, un nouveau service s'est mis en place sur le prêt de livres.

Nous avons 6 agents dans notre chantier d'insertion qui vont auprès des personnes âgées, leur demandent ce qu'elles souhaiteraient lire, se rendent à la médiathèque, prennent les livres, prêtent les livres ; cela se met en place ; ce service démarre depuis peu mais est très intéressant et sollicité.

Aujourd'hui était le dernier jour de distribution des colis de Noël qui ont eu un vif succès ; nous avons encore quelques colis à aller déposer chez des personnes âgées qui en ont fait la demande et ne peuvent pas se déplacer malheureusement et venir les chercher elles-mêmes au CCAS.

Nous avons notre chantier « rompre la solitude » et pour les élus qui veulent participer, nous allons aux domiciles livrer les colis.

Ce sont plein de missions ; le CCAS quand on parle tous de périodes difficiles, a toute sa place sur Château-Thierry ; il ne fait peut-être pas assez parler de lui ; nous avons prévu sur l'année 2015 de faire une opération « portes ouvertes » pour permettre de voir ce qui se passe au CCAS, comment les agents travaillent, quelles familles on peut recevoir, le partenariat qui existe avec les associations caritatives.

Je ne cesse de vanter les mérites des travailleurs sociaux et de dire que c'est du personnel épatant.

M. le Maire.- Merci à Sylvie qui fait les choses avec beaucoup de discrétion, mais je pense que lorsque les difficultés sont telles, il ne s'agit pas de faire de coup d'éclat. Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Tarifs municipaux

M. EUGENE.- Ces tarifs traduisent ce que j'évoquais précédemment, l'absence de leur augmentation, que ce soit la restauration scolaire, l'accueil périscolaire, les ALSH, les séjours courte durée, les sorties à la journée, les sorties exceptionnelles du centre social de La Rotonde, les Ateliers, la location du centre social de la Rotonde.

Ensuite, les tarifs du Musée Jean de La Fontaine ont été harmonisés ; ils étaient très divers et multiples, tout un travail a été fait en commission des affaires culturelles pour harmoniser et rendre plus cohérente cette grille tarifaire.

Les inscriptions au studio vidéo, la médiathèque, la piscine, la restauration municipale, la location de matériels, les droits de place, les locations de salle, les horodateurs, le plus important est donc qu'il n'y a pas eu d'augmentation de ces tarifs pour l'année à venir.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Je propose de passer au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Marchés d'assurance.

M. EUGENE.- La durée est de 5 ans ; il y a eu un appel d'offres lancé, 4 sociétés ont répondu ; nous avons été aidés par un prestataire extérieur pour analyser toutes les offres avec 3 lots : responsabilité civile et risques annexes, protection juridique des agents et des élus, risques pour les expositions du musée.

Les entreprises qui apparaissent dans le document ont été désignées avec leurs tarifs ; il vous est demandé d'accepter ces marchés d'assurance pour les 5 prochaines années.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Je propose de passer au vote.

Résultats du vote :

Pour : 31

Abstentions : 2 (groupe Château-Thierry fait Front)

Autorisation d'engager, de liquider et de mandater certaines dépenses d'investissement 2015 avant le vote du budget général.

M. EUGENE.- C'est ce qui a été acté pour le CCAS, de dire « en attendant le vote du budget 2015, pour que la ville puisse continuer à fonctionner et engager des dépenses d'investissement, il est proposé dans le cadre de la loi d'autoriser le Maire à engager le quart des crédits qui ont été ouverts lors de l'exercice précédent, c'est-à-dire en 2014, le montant est de 1.282.000 €; ils seront inscrits bien sûr au budget 2015.

Avez-vous des questions ?

Mme FECCI-PINATEL.- Cela correspond à quelle utilisation ? Peut-on savoir à quoi sont consacrées ces dépenses ?

M. EUGENE.- C'est une enveloppe globale. Votre question reflète une méconnaissance du mécanisme ; les travaux, par exemple, sont réalisés, vous avez des travaux devant l'hôtel de ville, et une fois terminés, ils doivent être ...

Mme FECCI-PINATEL.- Je voulais savoir quels étaient les travaux en question.

M. BEAUVOIS.- Dans le mécanisme des villes, des collectivités, régions, départements, toutes les collectivités de France, elles ont un budget voté normalement en février et mars ; la vie de ces collectivités ne s'arrête pas entre janvier et la date du vote ; ce sont des autorisations d'engager des sommes dans la limite de 25 % de ce qui a été dépensé l'année précédente, de manière à pouvoir faire vivre les villes, pouvoir assurer un certain nombre d'investissements et évidemment, toutes ces sommes vont être détaillées au centime près lors de la présentation du budget.

Mais toutes les villes de France, les départements, les régions, ont toujours fonctionné ainsi depuis plusieurs décennies ; je suis un peu surpris de la question.

M. le Maire.- C'est ainsi depuis que les collectivités territoriales existent, comme l'a dit M. BEAUVOIS ; en fonction du budget de fonctionnement et d'investissement proposé, elles ont le droit d'engager jusqu'au vote du budget des sommes qui seront détaillées dans le cadre du budget.

On ne va pas vous dire de manière précise ce qui sera fait ; c'est un cadre pour qu'il y ait continuité avant que le vote du budget soit réalisé, rien d'autre ; c'est une opération mécanique, qui est le fait de toutes les collectivités territoriales ; lors du budget de la communauté de communes, voici quelques jours, c'était la même chose, lors du budget du SARCT, c'est pareil, lors du budget de toutes les communes de France, c'est ainsi.

M. EUGENE.- Nous pouvons passer au vote.

Résultats du vote :

Pour : 31

Abstentions : 2 (groupe Château-Thierry fait Front)

PATRIMOINE

Valorisation touristique de la Ville – Demande de subvention LEADER.

M. BEAUVOIS.- Depuis pratiquement chaque conseil municipal on vous fait voter des actions qui consistent à permettre la valorisation de notre cœur de ville ; nous avons une ville riche d'un patrimoine historique, culturel, exceptionnel et nous avons depuis quelques années décidé de le mettre en valeur.

C'est un programme à moyen terme, en collaboration avec nos différents partenaires, dont la CCRCT, dont vous avez pu voir qu'elle a travaillé énormément sur la mise en valeur des bords de Marne et la future halte fluviale ; nous avons eu une réunion à nouveau ce matin sur l'opération de rénovation immobilière.

Je rappelle ce que j'avais dit voici quelque temps qui a peut-être été oublié, en face des obligations nous allons mettre une ingénierie financière pour que chaque propriétaire (car c'est très complexe, c'est une véritable jungle) puisse avoir toutes les subventions, tous les prêts aidés, tous les prêts qu'il peut revendiquer pour faire sa rénovation, de manière que les coûts de la rénovation soient diminués au maximum.

Dans le cadre de la mise en valeur du centre-ville, je vous propose de demander à l'Europe de bénéficier des fonds européens sur plusieurs actions ; la première consiste, auprès de notre Château, en la création d'une roseraie sur la lice sud, une roseraie qui serait plantée de façon chronologique, car on démarrerait des roses qui existaient sous Charlemagne (il y en avait 3) et on irait jusqu'à la dernière rose, la rose de 1918 « Maréchal Foch » ; en avançant sur les quelques centaines de mètres on aurait l'histoire de la rose sur 1.000 ans ; pourquoi 1.000 ans ? Car ce sont les 1.000 ans d'histoire de notre Château dans lequel des personnes illustres sont passées.

La deuxième action est de mettre en valeur le cœur de notre centre-ville en reprenant une partie de la porte dorée qui existe dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu ; cet Hôtel-Dieu avait été donné par Jeanne, Comtesse de Champagne et Reine de Navarre qui épouse Philippe le Bel, et suite à ce mariage, le Comté de Champagne et le Royaume de Navarre tombent dans l'escarcelle royale ; ensuite, ils seront donnés à une des branches des Capétiens que l'on verra après revenir sur le trône de France par Henri IV.

Il s'agit de mettre en valeur l'entrée de notre centre ville, en reprenant cette porte qui est exceptionnelle, le lion notamment.

C'est notre histoire, mais aussi l'histoire de France, Château-Thierry a été le lieu de batailles titanesques durant l'été 1918 où les pays démocratiques républicains ont vaincu l'empire allemand. L'alliance entre les Américains, qui venaient sous le cri de « La Fayette, nous voici » ont permis cette victoire, l'alliance de 2 vieilles républiques ; nous avons une maison, une MAFA, en mauvais état,

cela faisait 25 ans voire plus que tout le monde annonçait que cela allait rénover, et nous l'avons fait ; vous avez pu voir l'avancée des travaux, cette maison d'amitié franco-américaine entre 2 vieilles républiques ; nous avons demandé aussi des subventions pour des bas-reliefs pour rappeler cette amitié, frères de sang, entre les soldats américains et les soldats français qui se sont battus ensemble pour défendre la liberté.

C'est donc un aréopage d'actions autour de notre culture, de notre patrimoine, ainsi que le fléchage illustré des Fables ; nous avons un coût de 95.671 € et nous demandons une subvention de 44 % au fonds LEADER.

Avez-vous des questions ?

M. TURPIN.- Deux mots sur l'opération de rénovation ; nous travaillons avec un Cabinet spécialisé et nous travaillons bien, nous l'avons vu ce matin ; nous travaillons sur la mise en place de mécanismes, juridiques, financiers, sur une opération de planification ; je peux vous assurer que dès 2015, il y aura déjà des impacts sur la manière dont nous allons intervenir dans le cœur de ville.

Bien évidemment, dès que le travail sera fait, il sera présenté en conseil municipal à votre appréciation, évidemment à la population, mais la méthode mise en place devrait nous permettre, au moins dans le cadre du 1^{er} semestre 2015, d'avoir déjà un impact fort sur notre cœur de ville.

M. BERMUDEZ.- Les subventions européennes font partie des éléments indispensables pour la bonne conduite des opérations ; sur la halte fluviale, cela a été subventionné avec la région, le département, l'Etat et aussi les fonds européens, à 75 %.

Sur la scénographie de la MAFA, nous attendons également une subvention de l'Europe ; je voulais le dire au niveau de la communauté de communes et sur l'avancée et le développement économique, touristique, sur Château-Thierry ainsi que sur la région de Château-Thierry.

M. BEAUVOIS.- Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Je propose de passer au vote.

Résultats du vote :

Pour : 31

Abstentions : 2 (Mme ROBIN et M. COPIN)

M. le Maire.- Je voudrais signaler le rôle, l'effet levier des subventions LEADER ; cela permet de pouvoir engager ces actions ; sans les crédits européens que l'on critique souvent (et j'ai l'occasion de le dire) cela n'irait pas ; notre territoire a été, permettez-moi de le dire, mais quand cela ne va pas, il faut le faire savoir, mais quand cela va bien, il faut le faire connaître également, soutenu par les crédits LEADER, soutien culturel, soutien développement économique, soutien touristique ; la satisfaction que nous avons au niveau de l'UCCSA (Union des communautés de communes du Sud de l'Aisne-Porte de Champagne) c'est d'avoir consommé le 1,8 M€ qui était affecté au territoire pour 3 ans ; peu de territoires de Picardie ont réussi ce pari, de faire que tous les crédits soient consommés.

Le pire des choses, quand on a des enveloppes comme celles-ci, c'est d'arriver au bout et qu'elles ne soient pas toutes utilisées, il y a tellement de besoins ! C'est donc là une satisfaction, avec aussi des perspectives, car on arrive au bout du triennal LEADER et maintenant, au niveau du pays, nous candidapons à nouveau pour bénéficier à nouveau d'une enveloppe ; ce sera arrêté au début de l'année 2015 ; un appel à candidature a été fait pour que notre territoire puisse être reconnu « territoire à énergie positive et à croissance verte », cela va être porté par l'UCCSA Porte de Champagne, je l'espère ; c'est vraiment à souligner.

Merci à celles et ceux qui travaillent sur ces dossiers, lourds ; je n'ai pas de commentaire supplémentaire à ce qu'ont ajouté MM. TURPIN et BEAUVOIS sur la réhabilitation du cœur de ville ; c'est long, même si cela fait simplement 6 mois ; j'ai trouvé vraiment une détermination de l'ensemble des acteurs pour que cela puisse être concret ; la pire des choses, mais les dossiers sont tellement difficiles, c'est que l'on n'aboutisse pas.

Je voudrais donc remercier celles et ceux qui travaillent sur ces dossiers.

PERSONNEL

Mise à jour du tableau des emplois permanents.

M. DUCLOUX.- Il s'agit de la création de 25 postes différents et la suppression de 25 postes en compensation. Ces postes sont changés, à la fois pour le changement des titulaires de chaque poste, et aussi par la nécessité, au vu des textes, que les conditions d'emploi des agents soient simplifiées.

Avez-vous des questions sur ces postes ?

M. COPIN.- Les suppressions, ce sont...

M. DUCLOUX.- Ce sont des changements de poste ou de grade. 25 d'un côté, 25 de l'autre.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Je propose de passer au vote.

Résultats du vote :

Pour : 31

Abstentions : 2 (groupe Château-Thierry fait Front)

Refonte du tableau de logements de fonction.

M. DUCLOUX.- Il y a des changements de logements de fonction ; vous avez le détail des logements de fonction ; pour les logements de fonction, en contrepartie les employés qui y sont, doivent donner des heures complémentaires.

Aujourd'hui, on ne peut plus gratuitement remettre le gaz, l'eau, l'électricité, le chauffage, ils sont obligés de payer ces consommations. Le texte est donc revu avec tous les lieux, avec les occupants. Ce sont souvent des logements des gardiens.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Je propose de passer au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Création d'un poste de fauconnier.

M. DUCLOUX.- On avait engagé ce fauconnier, il faut renouveler la création de son poste pour une durée d'un an.

Avez-vous des questions ?

M. COPIN.- Est-il envisagé de pérenniser dans le temps ce budget ?

M. BEAUVOIS.- Je rappelle l'historique : cela a été repris l'année dernière en régie ; cette année, nous avons commencé à changer l'orientation pour avoir une approche non pas sur le spectacle mais sur l'ensemble du patrimoine historique de la Porte Saint-Pierre au Château ; nous allons continuer sur cette approche.

Cette approche a permis, alors que l'on avait eu un été désastreux au niveau climatique, d'augmenter les recettes de 140 %.

Vous savez que les fauconniers, pour qu'ils aient le droit d'exercer, doivent être titulaires d'un certificat de capacité animaux non domestiques, présentation au public.

C'est une personne que l'on a recrutée, qui nous a dit « je peux faire un CDD de 2 ans et voir si je me plais dans la ville » ; nous l'avons recruté un an et tout de suite, on a dit que l'on formerait un jeune sur le site, c'est ce que l'on fait, pour qu'il puisse à terme passer ce certificat de capacité.

L'objectif est de pérenniser l'emploi, avec lui s'il le souhaite car c'est quelqu'un d'extrêmement compétent, il a la capacité pour les rapaces, les cigognes, etc. Mais en bonne gestion, on ne met pas tous nos œufs dans le même panier, on forme aussi des jeunes du territoire pour qu'ils puissent, à terme, passer le diplôme.

Mme FECCI-PINATEL.- Une question incidente : vous parlez d'une croissance de 140 % ; quels sont les chiffres réels, pas les pourcentages ?

M. BEAUVOIS.- Au niveau de la fréquentation aujourd'hui, si l'on est sur la fréquentation payante au niveau des entrées, des groupes, en individuel payant on est à 7.000 ou 8.000 ; on était à 52 groupes ; nous avons fait plusieurs manifestations publiques gratuites sur le site, le 14 juillet nous avons fait 2 fêtes médiévales, et sur chacune, nous avons 2 à 3.000 personnes par manifestation.

M. DUCLOUX.- Avez-vous d'autres questions ?

(Aucune intervention)

Je propose de passer au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales.

Mme DOUAY.- Il s'agit de développer le secteur adolescents ou jeunes adultes sur le territoire de la Vignotte, pas très loin d'ici, il a été envisagé des achats de matériels pour meubler les espaces mis en place, téléviseurs, consoles de jeux, sièges, etc., ce qui pourra attirer ce public un peu isolé ou très peu mobile vers cette structure de proximité, limiter les rassemblements devant les entrées d'immeubles,

permettre de mettre en place des discussions, de travailler autour de la parentalité, autour des relations enfants/parents, adultes, du respect, etc.

Le coût total de ce projet est de 1.238 € hors taxes et nous avons sollicité l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 40% du montant, soit 495 €.

Avez-vous des questions ?

M. FRERE.- Sans m'éterniser sur la chose, je vais m'abstenir, honnêtement je ne pense pas que ce soit à nous d'offrir la playstation. Juste une recommandation à la limite, je pense que la console de jeux, cela marchera bien avec les jeux, et ils n'apparaissent pas, cela gonflera la note ; car on a la télé, la console, les sièges, mais on n'a pas les jeux.

Mme DOUAY.- Les jeux sont déjà sur place, des jeux de société pour permettre des jeux de groupe.

M. FRERE.- Pour la console, c'est une console de jeux, je pense que l'on mettra des jeux.

Mme DOUAY.- Tout à fait.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Je propose de passer au vote.

Résultats du vote :

Pour : 30

Abstentions : 3

Signalétique des circuits de randonnée – Demande de subvention LEADER.

Mme DOUAY.- C'est un autre projet qui concerne plutôt la santé, par le biais de l'activité physique, en passant par la remise en état des chemins qui font notre patrimoine vert ; nous avons signé une convention sport/santé au niveau de la région ; nous sommes une des premières villes à l'avoir fait ; pour cela, nous avons envisagé d'aller dans ce sens par le biais du balisage des sentes de la ville et leur remise en état, mais également la remise en état de circuits de randonnée qui représentent environ 380 kilomètres, c'est énorme.

Pour cela, nous avons un partenariat avec une association très dynamique et active, très engagée au niveau des actions que nous mettons en place sur la ville, l'association du randonneur pédestre du sud de l'Aisne qui va s'engager dans cette rénovation de circuits, pour pouvoir aussi travailler les chemins parfois utilisés par les uns et les autres.

Pour mener ce projet à bien nous sollicitons les fonds LEADER à hauteur de 3.330 € soit 44 % de la somme totale, qui est de 7.570 € pour remettre en état cette signalétique.

J'ajoute qu'il y a également un projet dans cette demande de subvention, pour mettre en place une signalétique piétonne sur la ville ; on pourra par exemple à partir de l'hôtel de ville, savoir combien on mettra de temps à pied pour aller à la médiathèque, au Musée Jean de La Fontaine ou à la prison ; cela permet également d'augmenter les déplacements doux sur la ville et de faire marcher les gens, certains en ont bien besoin.

Avez-vous des questions ? A vous de parler.

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. le Maire.- Je tiens à noter que sur les deux demandes de subventions LEADER, les montants de subventions sont au centime d'euro près ; on nous a fait remarquer voici quelque temps que cela n'apparaissait pas ; là, il faut le noter ; merci aux services.

CULTURE

Classement au titre des monuments historiques du tableau « le baptême du Christ ».

Mme MAUJEAN.- Le 21 octobre 2014, la commission nationale des monuments historiques a émis un avis favorable au classement d'un tableau, au regard de son grand intérêt historique et artistique ; il s'agit d'une huile sur toile intitulée « le baptême du Christ » ; elle a été peinte par Joseph VIVIEN ; elle est visible à l'Eglise Saint-Crépin ; je vous invite à aller la voir ; le service culturel va d'ailleurs organiser une manifestation autour de ce tableau lors des prochaines fêtes du patrimoine.

Il est donc demandé à la commune de bien vouloir attester son accord à cette reconnaissance qualitative, c'est l'objet de cette délibération ; je demande au conseil municipal d'approuver le classement de cette œuvre au titre des monuments historiques.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Je propose de passer au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

SPORTS

Répartition des frais de déplacements jeunes.

M. DUCLOUX.- Il s'agit de répartition de subventions qui ont déjà été votées au mois de mars dans le budget ; au niveau de la répartition des frais de déplacements, 23.000 € avaient été décidés, vous avez la répartition suivant les demandes de chaque club en fonction des déplacements et du nombre d'enfants déplacés.

Avez-vous des questions ?

M. FRERE.- Comme de coutume, je ne prendrai pas part au vote.

M. DUCLOUX.- Je vous fais remarquer que c'est la première fois que le CTFC et l'IEC ont la même subvention ; les subventions sont quasiment identiques, il y a plus d'enfants à l'IEC, mais les déplacements sont plus longs au CTFC.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Je propose de passer au vote.

Résultats du vote :

Pour : 32

Non-participation au vote : 1 (M. FRERE)

Répartition de l'aide aux clubs sportifs employant un salarié.

M. DUCLOUX.- Au mois de juin, nous avons déjà versé un acompte de 4.000 € ; comme chaque club a gardé son salarié tout au long de l'année, nous vous demandons de verser les 4.000 autres € en fin d'année, pour le montant de 24.000 € voté au mois de mars.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Je propose de passer au vote.

Résultats du vote :

Pour : 32

Non-participation au vote : 1 (M. FRERE)

Subventions exceptionnelles aux clubs sportifs.

M. DUCLOUX.- Nous vous demandons de verser une subvention au club du Val Secret suite à une manifestation qui s'appelle « le défi Jean de La Fontaine », qui a rassemblé plus de 300 personnes sur le green du club du Val Secret ; c'est très intéressant au niveau de la communication ; au moins la moitié des personnes sont de l'extérieur de Château-Thierry en effet.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Je propose de passer au vote.

Résultats du vote :

Pour : 31

Abstentions : 2 (Mme ARISTEE et M. COPIN)

INTERCOMMUNALITE

Convention de services partagés avec la CCRCT.

M. le Maire.- C'est la reconduction d'une convention qui existe depuis 6 ans, qui a pour volonté non seulement de mutualiser les moyens et voir comment les services de la ville peuvent travailler pour la communauté de communes et l'inverse maintenant ; la communauté de communes s'est étoffée, elle a créé des services dans divers domaines, il s'agit de pouvoir échanger les services avec une nouvelle convention réciproque, pour être plus efficace et mieux utiliser les compétences qui existent dans les deux collectivités.

Vous avez la convention qui vous est proposée, avec l'ensemble des nominations des services qui peuvent être utilisés et rentrés dans ce cadre ; cela fait 6 ans que la communauté de communes le faisait, cette convention de mise à

disposition de services entre la ville de Château-Thierry et la communauté de communes vous est proposée ce soir.

Avez-vous des questions ?

Mme ROBIN.- Cela existait déjà avant, la seule différence comme on vous l'a expliqué est que maintenant, la CCRCT va mettre aussi à disposition un certain nombre de services à la ville de Château-Thierry ; la question précise est par rapport aux modalités financières ; je vois que les prestations sont facturées sur la base du coût horaire réel ; est-ce qu'on peut avoir des détails sur la facturation ? Est-ce que cela coûte réellement moins cher de payer à l'agent par rapport au service qu'il rend ?

M. le Maire.- Il n'y aura pas de facturation de l'agent, c'est la collectivité qui fera le relevé du temps passé pour tel agent pour telle collectivité ; il y aura un bilan mensuel ou trimestriel qui sera fait ; plutôt que d'utiliser des services privés, on utilisera le service qui peut être proposé par la communauté de communes pour, comme la ville le propose, la remise en état du mobilier de voirie, qui est entretenu par la ville sur le territoire de la communauté de communes, plutôt que de faire appel à un partenaire privé ; la volonté est de faire des économies, pour ne pas avoir besoin de faire appel à d'autres prestataires.

Ce sera un relevé semestriel.

M. TURPIN.- On fera une balance.

M. le Maire.- On pourra vous communiquer l'état de ce relevé.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Je propose de passer au vote.

Résultats du vote :

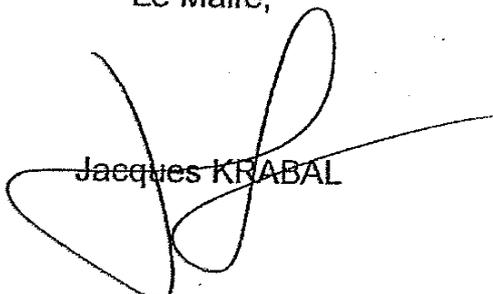
Unanimité du Conseil municipal

M. le Maire.- Nous en arrivons à la fin de ce conseil municipal, qui a été un conseil municipal très studieux et je vous en remercie ; c'est un bon présage pour nos fêtes de fin d'année, qui engagent à la fraternité.

Avant de nous quitter, comme le veut la tradition, je vais laisser la parole aux citoyens et citoyennes qui sont venus assister à ce conseil municipal, s'ils ont des questions à poser, qu'ils n'hésitent pas à nous le faire savoir.

(La séance est levée à 22h40)

Le Maire,


Jacques KRABAL

La Secrétaire de Séance,


Dominique DOUAY